

30 septembre 2015 – Achères

Réunion publique de concertation PSMO

Compte-rendu

→ Objet du document

Compte-rendu de la réunion publique de la concertation du projet Port Seine-Métropole Ouest.

→ Lieu et date de la réunion :

Salle Boris Vian, ville d'Achères
30 septembre, 20h - 22h30

→ Objet de la réunion :

Cette réunion de concertation avait pour objet de présenter la décision de HAROPA - Ports de Paris suite au débat public concernant PSMO, les engagements de Ports de Paris sur le projet, le dispositif de concertation et d'échanger avec le public sur ces points.

→ Intervenants

Organisation	Prénom Nom	Fonction	e-mail / tél.
Garant			
CNDP	Michel GAILLARD	Garant	Michel.gaillard63@orange.fr
HAROPA - Ports de Paris			
HAROPA - Ports de Paris	Alexis ROUQUE	Directeur général	
HAROPA - Ports de Paris	Etienne DEREU	Directeur de l'aménagement	
HAROPA - Ports de Paris	Marc REIMBOLD	Directeur du projet	
HAROPA - Ports de Paris	Pascale BLATNIK	Directrice adjointe du projet	

→ **Mise en ligne** : le présent compte-rendu et le diaporama de présentation sont en ligne sur <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr>.

→ **Annexes** : schéma de la concertation + liste des membres du COPIL et du Comité de suivi partenarial de la concertation

ACCUEIL

→ Mot d'accueil de Marc HONORE, Maire d'Achères

Marc HONORE, Maire d'Achères, remercie les participants et salue la démarche de concertation engagée par Ports de Paris lors du débat public et à présent suite au débat public.

Il revient sur l'importance du projet pour le territoire d'Achères mais également pour l'ensemble de la région d'Île-de-France.

Il insiste sur la volonté de sa ville d'être un partenaire du projet, dont il souhaite la réalisation afin de faire d'Achères un carrefour par sa position stratégique sur un axe nord-sud entre Oise et Seine et ouest-est entre Rouen et Paris, et aussi par sa position de porte d'entrée dans la Métropole du Grand Paris.

Marc HONORE revient également sur sa volonté de faire respecter le cadre de vie et le patrimoine naturel de la confluence : le port doit habiter le territoire et non l'occuper.

Il rappelle également son engagement pour la création d'un pôle de recherche en lien avec le BTP et qui pourrait prendre place sur le futur port.

→ Présentation de Michel GAILLARD, garant de la concertation

Michel GAILLARD rappelle son rôle lors de cette phase : assurer la qualité et la transparence des informations transmises et la libre expression de chacun. Il rappelle également sa neutralité et son indépendance vis-à-vis du projet et du maître d'ouvrage. Il veille à ce que chacune des parties prenantes puisse s'exprimer sur le projet tout au long de la concertation.

Il se dit à la disposition du public pour échanger sur la concertation et apporter si nécessaire des améliorations dans le processus de concertation.

→ Intervention d'Alexis ROUQUE, directeur général de HAROPA - Ports de Paris

Alexis ROUQUE remercie à son tour les participants pour leur disponibilité.

Il rappelle la richesse des échanges qui ont eu lieu avec le territoire lors du débat public. Il insiste notamment sur la volonté qu'a eu Ports de Paris d'écouter l'expression du territoire.

Alexis ROUQUE fait part de la décision de Ports de Paris suite au débat public sur la poursuite du projet et des études. Il rappelle également la volonté de Ports de

Paris de poursuivre la concertation tout au long du projet et notamment d'entretenir un lien permanent avec les habitants du site du projet.

Alexis ROUQUE précise que la présente réunion n'est pas une fin en soi mais bien le lancement d'une nouvelle phase de concertation.

→ Intervention d'Etienne DEREU, directeur de l'aménagement HAROPA - Ports de Paris

Etienne DEREU rappelle les caractéristiques du projet, à savoir un port intégré, ouvert et concerté dit « port de nouvelle génération », tant dans sa finalité que dans sa méthode de conception (certification ISO 14001).

Etienne DEREU en détaille les grandes lignes :

- Une emprise à l'ouest du RER A, sur 100 hectares dont 50 commercialisables ;
- Une plateforme multimodale dédiée au BTP, compatible avec le réseau routier actuel ;
- Un port, générateur d'activités pérennes et d'emplois (500 à 1000 à terme) ;
- Un port offrant également de vraies solutions en matière de report modal, par l'utilisation optimale de la voie d'eau et du ferroviaire plutôt que la route ;
- Un port organisé autour d'un plan d'eau intérieur appelé « darse », permettant de concentrer au cœur du port, loin des riverains, les activités les plus impactantes, et de rendre possible la renaturation du pourtour, facilitant ainsi l'insertion paysagère du port ;
- Un port bénéficiant d'une desserte ferrée.

Il revient sur le calendrier, présenté lors du débat public et qui reste toujours d'actualité : fin 2018 : amorce des premiers travaux ; horizon 2020 : livraison des premières infrastructures portuaires et 2040, achèvement du port.

Etienne DEREU présente les acquis du débat public :

- Le projet a été validé et sera poursuivi par Ports de Paris conformément aux règles du débat public ;

- Le calendrier qu'il convient de respecter : dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au 3^{ème} trimestre 2016 en vue d'une enquête publique en septembre 2017.

Etienne DEREU revient ensuite sur les engagements lors du débat public - en lien notamment avec les demandes de garanties exprimées par le public - et actés par le Conseil d'administration de Ports de Paris :

- **Réaménager durablement la plaine ;**

Cela implique en termes d'environnement de :

- Vérifier la conformité du traitement des terres polluées et du remblaiement /matériaux inertes ;
- Renaturer/entretenir les berges ;
- Favoriser le développement de la faune et de la flore/corridors écologiques ;
- Maintenir l'équilibre hydraulique du fleuve ;
- Minimiser les impacts à la source.

- **Reporter de manière volontaire les trafics de la route vers le fleuve et le fer ;**

Cela implique en termes d'intermodalité de :

- Réduire la circulation de camions ;
- Maximiser le transport fluvial ;
- Imposer aux entreprises l'utilisation du fleuve ;
- Préciser l'accès fluvial en entrée de darse ;
- Utiliser le potentiel ferré sans impact pour le trafic ferré voyageurs.

- **Contribuer durablement au développement économique local ;**

Cela implique en termes de développement économique :

- Centrer la vocation du port sur les activités de la construction et des travaux public ;
- Proposer la relocalisation des entreprises du site ;
- Pérenniser l'activité du port à l'issue de l'exploitation ;
- Élargir la programmation économique à toute la filière construction : valorisation et recyclage, R&D, formations etc.

- **Maîtriser les impacts, « habiter le territoire et non l'occuper » ;**

Cela implique en termes de cadre de vie de :

- Préserver les vues ;

- Organiser le préverdissement rapide ;
 - Réaliser une intégration paysagère et architecturale de qualité ;
 - Réaliser le centre de vie au plus tôt, intégrer des espaces de loisirs ;
 - Étudier la réalisation prioritaire de la route du barrage ;
 - Maîtriser les impacts pour une exploitation respectueuse des riverains.
- **Concier le projet à toutes les étapes** (phase conception jusqu'à l'enquête publique puis poursuite des échanges en phase travaux et exploitation).

Etienne DEREU détaille les différents points restant à approfondir avec les acteurs du territoire :

- La question de l'emploi et la formation ;
- Les liaisons douces : la liaison rive droite / rive gauche, les connexions avec les liaisons douces existantes et leur maillage ;
- Le lien avec le futur parc d'Achères et le projet de parc urbain au sud du Port ;
- Les services aux usagers de la voie d'eau ;
- Les accès automobiles pour les usagers du Port et le stationnement ;
- La mise en valeur du patrimoine historique, la mise en valeur du tourisme industriel, la création d'un site de loisirs ou d'informations sur les projets du territoire.

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

François MORLON (habitant d'Andrésy, habitant du site), s'inquiète du non avancement du projet, pour les riverains (habitants et bateaux logements).

→ Alexis ROUQUE explique tout d'abord que le sujet de bateaux logement n'est pas un sujet d'inquiétude particulier et qu'il ne doute pas du fait que des solutions seront trouvées avec VNF notamment.

Concernant les logements, le dialogue est ouvert et chaque situation est à traiter au cas par cas car les attentes sont très différentes pour chacun. Il est de même avec les entreprises du site.

→ Etienne DEREU, ajoute que des relations ont été nouées avec pratiquement chaque habitant de la zone, à quelques très rares exceptions près. Il rappelle que grâce aux conventions passées avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY), Ports de Paris est en capacité dès à présent, avant même d'avoir la décision d'autorisation de travaux, de faire des acquisitions. Il précise que toutes les personnes qui se sentiraient insécurisées – avec la crainte de voir le projet bloquer la vente de leur bien –

doivent savoir que dès à présent, Ports de Paris est en capacité d'acheter. Le Conseil d'administration de Ports de Paris a validé ces conventions. Etienne DEREU précise que des montants sont déjà inscrits dans les programmations budgétaires pour pouvoir donner suite à d'éventuelles propositions d'achats.

François MORLON demande au maître d'ouvrage le pourcentage des habitants du site désireux de vendre leur habitation.

→ Etienne DEREU explique que tous les cas sont différents et ont des degrés d'avancement très différents. Il y a sept dossiers qui correspondent à des terrains occupés par des habitants et sur les sept, il précise qu'il y en a six que Ports de Paris a initiés avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines, chacun ayant donné lieu à plusieurs réunions.

Daniel BAGES (habitant de Conflans-Sainte-Honorine), rappelle la position de son association (Parti de Gauche) contre le projet et notamment contre l'utilisation intensive du sable pour la construction, dans le cadre du Grand Paris. Il interroge également le maître d'ouvrage sur la question des nuisances : le bruit, la quantité de poussière, la circulation des camions et leur nombre. Il demande enfin au Maître d'ouvrage de préciser le type d'emplois généré par le projet et leur nombre.

→ Alexis ROUQUE explique que les différentes questions posées seront traitées lors des ateliers de concertation à venir et invite chacun à y participer.

Ainsi, il précise, en réponse à la question, que la circulation des camions sera traitée dans le cadre des ateliers en lien avec l'intermodalité et que la question des nuisances sera traitée elle dans le cadre des ateliers en lien avec la charte de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales ou de la charte d'exploitation.

Il rappelle également que la question de l'emploi sera approfondie au cours de la concertation, en atelier. Il précise que PSMO créera les conditions pour développer et localiser des activités et donc de l'emploi tandis que souligne-t-il, « si on ne fait PSMO sur le site, il est certain qu'on ne créera pas d'emplois ». Tout en restant prudent, il explique le calcul permettant à Ports de Paris d'envisager 500 à 1000 emplois à terme sur le site.

Ports de Paris se base sur le ratio d'emplois à l'hectare commercialisé constaté sur ses autres ports, soit 10 à 20 emplois/hectare. Ainsi, avec près de 50 ha commercialisés, PSMO devrait donc générer entre 500 et 1 000 emplois.

Il conclut en soulignant la grande diversité d'emplois et la variété de métiers attendus sur la zone portuaire, une diversité qui pourrait même s'enrichir si un

centre de formation et (ou) un centre de recherche en lien avec le BTP devaient se réaliser.

Philippe BENABEN (Le Cercle de la Voile de Vaux sur Seine) souhaite connaître les conséquences du projet sur les activités de loisirs et sur la possibilité de garantir la mixité des usages sur la Seine.

→ Alexis ROUQUE répond que ce sujet sera traité lors des ateliers de travail sur les sujets connexes au port et ce, en partenariat avec VNF. L'influence de PSMO sur la circulation sur la Seine est encore à l'étude et pourrait notamment dépendre à terme de la réalisation du Canal Seine Nord Europe, lequel devrait amener beaucoup plus de transits sur la Seine, amenant même des bateaux à faire escale sur le port d'Achères.

Maël PASCO (habitant d'Achères) interroge Ports de Paris sur la sécurité et la sûreté de la zone et son degré d'ouverture au public

→ Alexis ROUQUE, rappelle que le PSMO accueillera différents types d'activités économiques, qui pour certaines – les plus sensibles – seront bien évidemment sécurisées et non accessibles au public. Toutefois, le port a vocation à être ouvert aux habitants, notamment les zones accueillant des activités de loisirs. Alexis ROUQUE propose cependant que cette question soit une thématique à part entière traitée en atelier, lors de la concertation qui s'ouvre.

Charles DEJOUX, interroge le maître d'ouvrage sur l'opportunité et l'utilité de PSMO, notamment en raison du peu d'industries existantes sur le territoire et du fait que la carrière peut être exploitée avec un simple quai de chargement.

→ Alexis ROUQUE répond que le Port aura un effet de réindustrialisation sur le territoire de la Confluence. Il rappelle que le projet, dont l'emprise repose sur une carrière en cours d'exploitation, permet d'apporter des solutions dans l'espace et dans le temps :

- Pendant l'exploitation de la carrière, PSMO favorise le transport des granulats par la voie d'eau plutôt que par la route (report modal) ;
- Au fur et à mesure de l'exploitation de la carrière, Ports de Paris propose un aménagement qualitatif et paysager du site ;
- Une fois aménagé, le site peut recevoir de nouvelles activités pérennes, génératrices d'emplois.

Pour conclure, il insiste sur le taux de remplissage optimal des plateformes multimodales franciliennes, d'environ 95%, à l'instar de Bonneuil-sur-Marne et Limay.

→ Intervention de Pascale BLATNIK, directrice adjointe du projet PSMO

Pascale BLATNIK présente les différentes instances de concertation représentées dans un schéma (voir annexe) :

- Le comité de pilotage (COPIL) ;
- Le comité de suivi partenarial de la concertation ;
- Des réunions publiques avec des ateliers de travail ouverts à tous.

Elle précise que la concertation avec garant se déroulera jusqu'à l'enquête publique prévue en septembre 2017. Elle précise que les modalités de la concertation ont été débattues avec le comité de suivi partenarial de la concertation et feront l'objet d'une charte. Elle souligne que le dialogue amorcé par Ports de Paris sera permanent et se poursuivra en phase travaux puis en phase exploitation.

Pascale BLATNIK détaille les séquences et thèmes de travail identifiés à ce stade sur le projet et qui seront traités lors des ateliers et réunions publiques, à savoir :

- Les grands principes d'aménagements du port : cadre de vie, accès, intermodalité, paysage...;
- Les solutions d'aménagements du port, les impacts associés (trafics, poussière, bruit, faune-flore, ...) ;
- Le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales ;
- La charte d'exploitation.

Elle présente également les modalités de travail sur les sujets connexes au projet à savoir :

- **Des sujets connexes à faire avancer avec les maîtres d'ouvrage concernés** : liaisons douces (dont la liaison rive droite/ rive gauche) et l'intégration aux projets de parcs mitoyens, la mixité des usages, les loisirs, le tourisme et patrimoine...
- **Des sujets connexes faisant déjà l'objet de groupes de travail, avec des restitutions portées à la connaissance du public** : la carrière GSM, avec le suivi réglementaire de son exploitation, les implications de PSMO sur les activités fluviales dans le cadre des réunions VNF des usagers, les inondations, crues, avec l'incidence de PSMO dans le plan global d'aménagement de la plaine d'Achères-Poissy (PGA).

Pascale BLATNIK présente le cadre de la charte de la concertation et notamment le but commun de la concertation précisé dans ce cadre à savoir :

- Concerter sur les caractéristiques du projet et non sur son opportunité ;

- Définir un projet qui s'appuie sur les enseignements du débat public : acquis du projet, demandes de garantie.

Pascale BLATNIK revient notamment sur le travail mené avec le Comité de suivi partenarial lors de la réunion du 21 septembre dernier sur la charte de concertation, et notamment sur des exemples de modifications qui ont été demandées :

- La volonté de détailler les thèmes traités lors de la concertation ;
- La volonté de préciser le calendrier.

ÉCHANGE AVEC LA SALLE

Hubert NOVÉ-JOSSERAND (Les Ateliers pour l'Environnement et la Démocratie) demande la composition précise des différentes instances de concertation.

→ Alexis ROUQUE rappelle le fonctionnement des trois instances :

- *Le comité de pilotage est une instance institutionnelle – une structure classique pour tous les grands projets d'infrastructures – et supervise l'avancement du projet et de sa concertation.*
- *Le comité de suivi partenarial supervise lui la concertation, en lien avec le garant, pour vérifier que Ports de Paris discute de l'intégralité des sujets et que la libre participation de tous s'exerce bien.*
- *Les ateliers et réunions publiques, ouverts à tous, ont pour vocation eux de travailler sur le fond des thématiques et d'enrichir le projet.*

→ Pascale BLATNIK ajoute que la composition du Comité de pilotage et du Comité détaillée est annexée à la charte de la concertation qui sera mise en ligne dès son approbation. Elle détaille rapidement à l'oral les instances présentes (voir annexes).

→ Alexis ROUQUE précise enfin que le Comité de pilotage est certes une instance institutionnelle mais qu'il laisse de la place à des associations transversales (Ile-de-France Environnement et Yvelines Environnement). Concernant le comité de suivi, les associations y sont largement représentées et ont été choisies sur deux critères : leur représentativité territoriale et leur implication lors du débat public.

M. GAILLARD rappelle que la participation aux ateliers se fera sur inscription.

Sylvie PROD'HOMME (habitante de Conflans-Sainte-Honorine) demande si une rencontre avec l'Établissement Public Foncier des Yvelines pourrait être organisée lors des ateliers.

→ *Etienne DEREU accepte cette demande, précisant toutefois qu'il faudra trouver l'instance de concertation la plus pertinente pour accueillir cet échange (atelier, rencontre bilatérale, présentation en Comité de suivi).*

CONCLUSION

En conclusion, Alexis ROUQUE, remercie les participants pour leur investissement lors de cette concertation et les invite à se tenir informé dans les semaines et mois à venir et à participer aux prochaines rencontres.

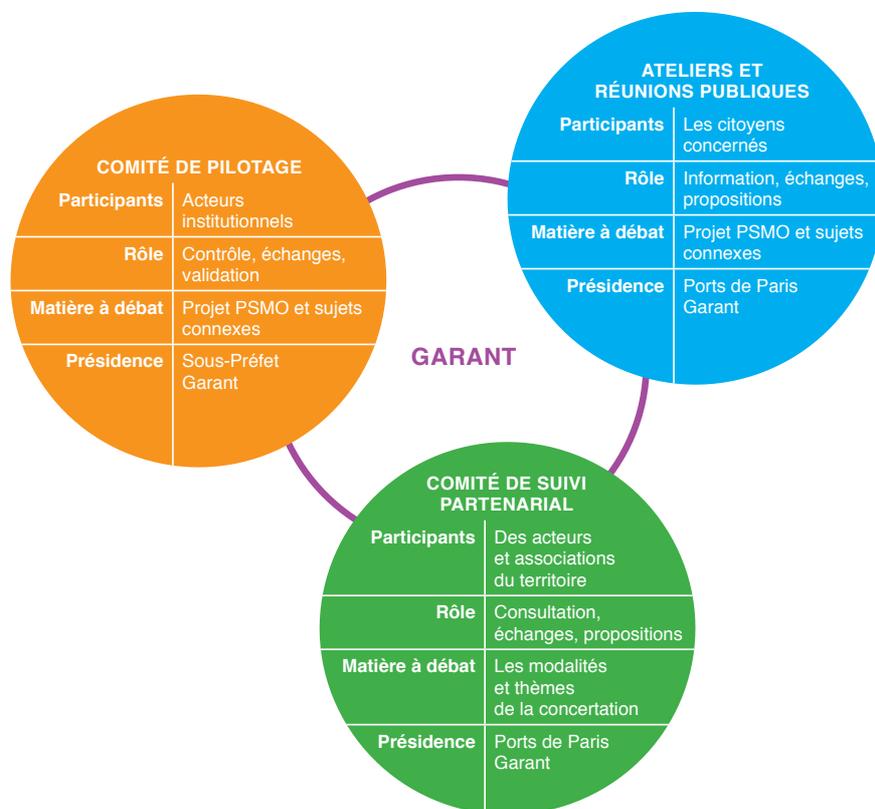
Marc REIMBOLD, rappelle que les participants peuvent s'inscrire à la newsletter sur le site internet du projet afin de rester informés des suites du projet et de la concertation : <http://www.port-seine-metropole-ouest.fr>.

Michel GAILLARD, note l'intérêt de la réunion et rappelle l'exemplarité de la démarche menée par Ports de Paris.

Fin de la réunion à 22h30

ANNEXES

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF PROPOSÉ POUR LA CONCERTATION



RAPPEL DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

- **Maitre d'ouvrage**
 - Ports de Paris
- **L'État :**
 - Préfecture des Yvelines, Sous - Préfecture de Saint-Germain- en-Laye
 - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France - DRIEA (intermodalité et fret)
 - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France - DRIEE (Loi sur l'eau et Unité territoriale)
 - Direction départementale des territoires des Yvelines - DDT 78
- **Les établissements publics de l'État :**
 - Établissement public aménagement Mantois Seine Aval- EPAMSA
 - Établissement public foncier des Yvelines - EPFY
 - Voies Navigables de France - VNF
 - SNCF Réseau
- **Les collectivités locales et territoriales**
 - Achères, Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine
 - La Ville de Paris
 - Les Conseils départementaux des Yvelines et du Val d'Oise
 - La Région Ile-de-France
- **Les établissements publics de coopération intercommunale :**
 - Communauté d'agglomération des 2 rives de Seine - CA2RS
 - Communauté d'agglomération Poissy-Achères-Conflans – CAPAC
- **Les chambres consulaires :**
 - Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines - CCIV78
 - Chambre de commerce et d'industrie Paris Ile-de-France
- **Les représentants des opérateurs de navigation fluviale :**
 - Comité des armateurs fluviaux - CAF
 - Chambre nationale de la batellerie artisanale - CNBA
- **Des associations environnementales régionale et départementale :**
 - France Nature Environnement Ile-de-France - FNE IDF
 - Yvelines Environnement
- **Partenaires économiques :**
 - Société du Grand Paris
- **L'exploitant de la carrière sur l'emprise PSMO**
 - GSM- Italcementi Group

MEMBRES IDENTIFIES A CE STADE, PARTICIPANT AU COMITE DE SUIVI PARTENARIAL DE LA CONCERTATION

- **Maitre d'ouvrage**
 - Ports de Paris
- **Collectivités locales + leurs partenaires techniques**
 - Les 3 communes où le projet est implanté (Achères, Andrésy, Conflans)
 - Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise - SMSO
 - Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement des Yvelines - CAUE78
- **Associations professionnelles**
 - Fédération Régionale des Travaux Public d'Île-de-France (FRTP IDF)
- **Associations locales**
 - Association de défense de l'environnement de la ville d'Achères - ADEVA
 - Conflans Cadre de vie et Environnement
 - Construisons Ensemble un Andrésy Solidaire
 - ADIV-Environnement
 - Collectif COPRA 184 (Collectif pour la protection des riverains de l'autoroute A184 devenue A104)
 - Réseau Vélo 78
 - Association Régionale pour le Développement des Infrastructures Économiques et de la Sécurité des Yvelines - Ardies 78
- **Associations environnementales régionale et départementale :**
 - France Nature Environnement Ile-de-France - FNE IDF
 - Yvelines Environnement
- **L'exploitant de la carrière sur l'emprise PSMO :**
 - GSM-Italcementi Group